

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence

Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 27 Janvier

Pôle enfance jeunesse ou par mail à [pole.enfance@bubry.fr](mailto:pole.enfance@bubry.fr)

	Lundi 10 Février	Présence	Mardi 11 Février	Présence	Mercredi 12 Février	Présence
Matin	Confection de bonnets et de gants 3/6 ans Fresque d'hiver 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Intervenant « Ti Game Truck » Jeux géants, jeux de sociétés 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Fabrication de patin à glace 3/6 ans Fabrication de skieurs flocons de neige 6/11 ans	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Jeu : Le bonhomme de neige 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Jeu : chamboule neige 3/6 ans Sport : hockey 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Jeu : Chasse d'hiver 3/6 ans Parcours sportifs 6/11 ans	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 13 Février	Présence	Vendredi 14 Février	Présence		
Matin	Préparation du repas « brunch » Peinture sur vitre, coloriage d'hiver 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Activités manuelles Bonhomme de neige 3/6 ans Atelier bijoux 6/11 ans	<input type="checkbox"/>		
Repas	Brunch	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>		
Après-midi	Jeu : slalom ski 3/6 ans Tournoi de ping pong, baby-foot 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Jeu : chasse aux cartes givrées 3/11 ans	<input type="checkbox"/>		

Date :

Signature :

Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée



Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h45.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2025
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : [www.bubry.fr](http://www.bubry.fr)

**Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.**

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06 .70.27.23.41

[Pole.enfance@bubry.fr](mailto:Pole.enfance@bubry.fr)

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

